

view

Magazine annuel 2025

ASA | SVV

125
ANS DE L'ASA

view

Chère lectrice, cher lecteur,

Ce qui inquiète la société préoccupe également le secteur de l'assurance. Qu'il s'agisse d'inondations, de cyberattaques ou de tremblements de terre, les assureurs développent des scénarios et définissent des bases pour couvrir financièrement ces risques.

Dans ce numéro, nous revenons sur les grands sujets de l'année écoulée. Et nous mesurons certains défis actuels à l'aune des évolutions des 125 dernières années.

L'Association Suisse d'Assurances ASA fête son anniversaire. Elle a été fondée le 14 décembre 1900 à Olten. Depuis, certaines priorités ont changé. D'autres problématiques perdurent : par leur prise en charge financière des risques, les assureurs favorisent les innovations de demain. Et ils assument la responsabilité de la formation de la prochaine génération.

Pour accomplir tout cela, l'assurance a besoin de s'appuyer sur une réglementation appropriée. Ceci s'inscrit au bénéfice des entreprises, de la clientèle et de notre société dans son ensemble. Il est question de cela aussi dans notre numéro anniversaire.

Jan Mühlethaler
Directeur de la division des
affaires publiques et de la
communication de l'ASA



Une réglementation appropriée renforce l'action des assureurs lors de leur prise en charge des risques pour l'économie et la société.

dossier

Depuis 125 ans, l'Association Suisse d'Assurances ASA s'emploie à la définition de conditions d'exercice optimales. Cette édition anniversaire montre comment les assureurs privilégient des solutions qui contribuent à la stabilité et à la sécurité de l'économie et de la société.

06

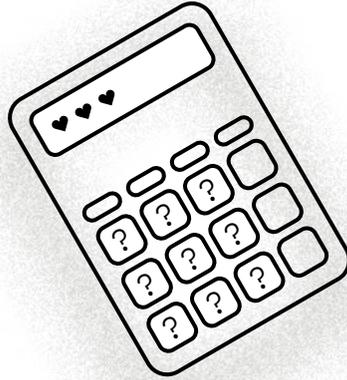
Anniversaire et
stratégie adaptée

10

Culture financière
en prévoyance
vieillesse

20

L'apprentissage
comme entrée dans
la vie active



14

Les événements
majeurs et leurs
conséquences

24

La surveillance en
quelques dates

18

Comprendre les
cyberrisques

sommaire

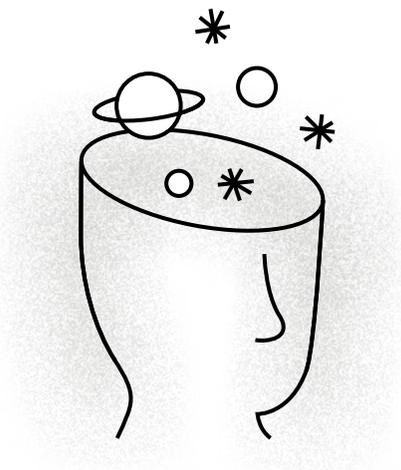
28

Les complémentaires, moteurs de l'innovation



30

Le rôle de l'intelligence artificielle



34

Le rapport d'activité de l'ASA

40

Nos 70 compagnies membres en un coup d'oeil

42

Centre opérationnel et organes de l'ASA



« Lorsque nous parlons, nous voulons être entendus »

Les assureurs offrent la sécurité financière et stabilisent l'économie. Stefan Mäder et Urs Arbter s'expriment sur la régulation, les séismes et la culture financière.

Interview : Sibylle Zumstein ; Photos : Lea Meienberg



Stefan Mäder
Président de l'ASA

En 2025, l'Association Suisse d'Assurances fête ses 125 ans. Quel rôle jouent les associations professionnelles de nos jours ?

Stefan Mäder : Si nous regardons en arrière, nous constatons que le secteur de l'assurance était autrefois régulé avec des prix fixes et une dynamique du marché quasi inexistant. Depuis, deux facteurs décisifs ont changé : le marché s'est ouvert et le secteur s'est internationalisé...

Puisque la réglementation a diminué, il n'y a donc plus besoin d'association ?

SM : Ce serait bien ; or, la réglementation nous donne même plus de fil à retordre aujourd'hui qu'avant. Elle intervient à d'autres niveaux, par exemple à celui du ratio de fonds propres ou des risques liés aux forces de la nature. De manière générale, elle est devenue beaucoup plus bureaucratique. Par

conséquent, nous avons toujours besoin d'une défense énergique de nos intérêts pour contribuer à modeler les conditions dans lesquelles nous exerçons notre activité. En notre qualité d'association, nous faisons office d'intermédiaires entre le monde politique et le secteur de l'assurance et représentons efficacement les préoccupations des assureurs. Une association qui affirme ses positions n'a pas forcément besoin d'être connue du grand public, elle doit en revanche être prise au sérieux par tous les acteurs concernés : les politiques, les pouvoirs publics, ses membres avec leurs intérêts hétérogènes et les médias. Lorsque nous parlons, nous voulons être entendus.

Cette même année, l'ASA entame aussi une nouvelle période stratégique. Quelles en sont les priorités ?

Urs Arbter : Nous nous intéressons surtout aux questions transversales, celles qui touchent tous les assureurs : les conditions d'exercice, une réglementation appropriée et les besoins en personnel. Il convient aussi de renforcer l'assurabilité des risques majeurs, comme les cyberrisques et les tremblements de terre, et d'améliorer la pénétration de ces couvertures d'assurance. Par ailleurs, nous devons aussi veiller à l'évolution de la prévoyance vieillesse afin qu'elle tienne compte de l'allongement de l'espérance de vie. Autre sujet prioritaire, l'assurance-maladie complémentaire qui doit pouvoir continuer d'exercer au sein d'un système libéral.

Avec le rejet de la réforme de la LPP, la prévoyance vieillesse est dans l'impasse...

SM : Effectivement. Le rejet de la réforme de la LPP illustre le fort besoin de sécurité de la population et la frilosité de cette dernière face aux changements. Nombre de gens estiment que le système actuel est stable et qu'il fonctionne bien. Ils considèrent donc les réformes avec scepticisme, même lorsqu'elles sont nécessaires.

Est-ce que cela signifie que les Suissesses et les Suisses prennent la situation trop à la légère ?

SM : On peut effectivement voir les choses ainsi. La population ne cesse de vieillir. Si c'est une bonne nouvelle, cela implique aussi que le capital épargné devra couvrir une période plus longue. Ces corrélations ne sont pas toujours intelligibles de manière intuitive. En la matière, il nous faut améliorer

notre communication et expliquer plus clairement les raisons pour lesquelles des réformes s'imposent.

Tout est donc une question de communication ?

UA : Parfois, c'est l'impression qui se dégage. Or, c'est aussi une question de culture financière en général. Plus de 70 pour cent de la population ne sait pas que le capital accumulé dans le deuxième pilier lui appartient. Cette méconnaissance contribue au fait que les décisions relatives au développement de la prévoyance vieillesse sont loin d'être prises de manière objective. Si nous voulons que la population adhère davantage aux futures réformes, il nous faut renforcer ses connaissances en finance et en prévoyance. En effet, les personnes qui comprennent bien le système des trois piliers et savent lire un certificat de la caisse de pension prennent des décisions financières qui s'inscrivent davantage sur le long terme.

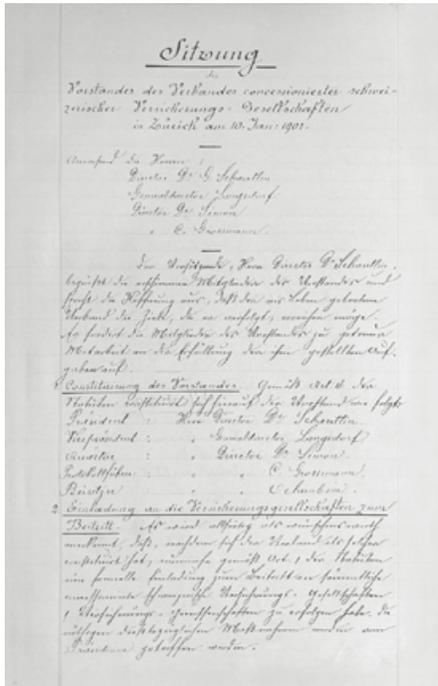
Vous dites que les assureurs stabilisent l'économie. Est-ce toujours le cas dans le contexte du réchauffement climatique ?

UA : Le changement climatique est incontestable. Chez nous, les hivers surtout sont moins froids et enregistrent davantage d'épisodes de fortes précipitations. L'un des principaux problèmes, c'est le ruissellement de surface : l'eau n'arrive pas à s'infiltrer dans les surfaces imperméabilisées et provoque des inondations. En Suisse, nous misons sur la prévention afin de minimiser les sinistres et de maintenir une certaine stabilité des primes. Les données précieuses fournies par le Pool des dommages naturels démontrent l'efficacité des mesures mises en place.



Urs Arbter
Directeur de l'ASA





Urs Arbter et Stefan Mäder se retrouvent là où tout a commencé (photo page de gauche) : le 14 décembre 1900, l'Association Suisse d'Assurances ASA a vu le jour au buffet de la gare d'Olten. Procès-verbal de la réunion du 10 janvier 1901 (photo ci-dessus).

L'entretien dans son intégralité



Lisez la version intégrale en ligne. svv.ch/fr/node/2394

La Suisse reste donc assurable ?

SM : Tout à fait. Les mesures de prévention étant bien répandues, les primes demeurent abordables et la couverture d'assurance importante. En cas de sinistre, les assureurs se montrent efficaces et indemnisent sans tarder. Les sinistres disposent donc rapidement des moyens financiers nécessaires pour la reconstruction, ce qui exerce un effet stabilisateur sur l'économie.

Venons-en au risque majeur qui fait actuellement l'objet de discussions au niveau politique, à savoir le risque sismique. Bien qu'il soit assurable, rares sont les propriétaires immobiliers en Suisse qui sont couverts contre les tremblements de terre. À quoi cela tient-il ?

UA : Le principal problème réside dans le manque de prise de conscience de ce risque. Si les tremblements de terre sont rares, ils sont néanmoins inévitables. La dernière grande secousse sismique à Bâle remonte à plus de 600 ans. Or, statistiquement, un tel événement se produit tous les 500 ans. La plupart des gens sous-estiment ce risque ou partent du principe que l'État les aidera le moment venu. Pourtant, sans une couverture d'assurance suffisante, pas de fonds disponibles pour financer la reconstruction après un séisme, ce qui pourrait avoir des conséquences économiques désastreuses. En la matière, le secteur de l'assurance a un rôle décisif à jouer en mettant rapidement à disposition les moyens financiers nécessaires. En conséquence, nous rejetons le système d'engagements conditionnels proposé par les politiques. Il s'agit d'une pseudo-solution incomplète, puisqu'elle ne couvre pas l'inventaire du ménage, ni les biens meubles, ni les pertes d'exploita-

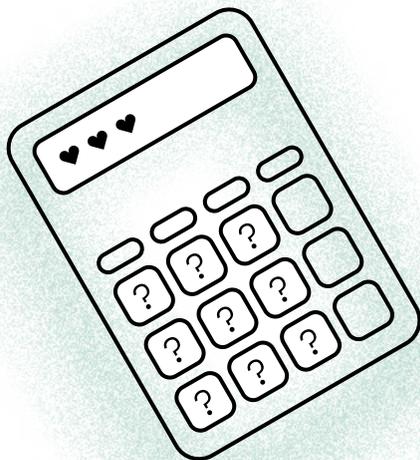
tion et les frais de déblaiement. Par ailleurs, son applicabilité est discutable, car il n'est pas certain que les moyens financiers indispensables soient bien disponibles et qu'ils seront rassemblés suffisamment vite.

Pour terminer, quelques mots sur l'assurance-maladie complémentaire. Pourquoi est-elle importante pour notre système de santé ?

UA : L'assurance-maladie complémentaire, c'est la possibilité de disposer de prestations innovantes et complémentaires qui excèdent celles de l'assurance de base. J'entends par là des traitements novateurs et un accès aux soins via des canaux numériques. L'essentiel, c'est de préserver la flexibilité de l'assurance complémentaire et son orientation sur les besoins du marché. Une réglementation excessive restreindrait ces avantages. L'assurance complémentaire est en mesure de promouvoir des modèles de soins modernes qui s'inscrivent à l'avantage des patients uniquement si elle dispose de suffisamment de marge de manœuvre.

Cela signifie-t-il que l'assurance-maladie complémentaire est l'une des principales priorités de l'ASA ?

SM : L'ASA s'emploie à ce que l'assurance complémentaire demeure une composante essentielle du système de santé et stimule les innovations qui contribuent à désamorcer la problématique des coûts et à garantir la qualité des soins. Conjointement avec proio.swiss, la nouvelle association de l'assurance-maladie obligatoire, nous soutenons un système de santé suisse qui repose sur plus et non sur moins d'économie de marché. ●



La politique économique pour les curieux et les es- prits contradicteurs

Dans le podcast « Börsenstrasse Fünfzehn », discussions animées entre l'économiste Fabio Canetg et la spécialiste de la finance Alexandra Janssen.

En Suisse, la culture générale en finance, en anglais « financial literacy », n'est pas très développée. Il ressort d'une étude de l'université de Lucerne réalisée en 2023 que les jeunes et les femmes en particulier ont du mal à répondre correctement à des questions très simples sur les taux d'intérêt, l'inflation ou la répartition des risques. Cela s'explique probablement par le fait que ces questions sont rarement abordées à l'école.

Si vous pensez que la politique économique et les questions financières sont ennuyeuses ou trop compliquées pour que vous, qui n'êtes pas spécialiste en la matière, puissiez vous y intéresser, vous devriez écouter le podcast « Börsenstrasse Fünfzehn » (Rue de la Bourse

Ces deux-là sont rarement d'accord. Et c'est bien ainsi.

Une fois par mois, il est question de politiques économique, financière et monétaire.

15). Une fois par mois, Fabio Canetg et Alexandra Janssen, parfaitement au fait de ces sujets, se retrouvent pour en discuter en bonne intelligence et, pourtant, ils sont rarement d'accord. À une époque où les débats politiques sont souvent marqués par la polarisation et la volonté de toujours avoir le dernier mot, ce podcast aussi polémiste que divertissant est une aubaine pour tous ceux qui veulent se forger leur propre opinion sur des sujets de politique économique et sont ouverts à de nouveaux arguments.

À son écoute, force est de constater que les questions de politiques monétaire et économique nous concernent tous.

Prenons par exemple les projets actuels du Conseil fédéral visant à imposer plus lourdement le retrait des avoirs de prévoyance du deuxième pilier dans le cadre d'un « train de mesures d'économies ». Que faut-il en penser ? Rien, estime la spécialiste en finances Alexandra Janssen, qui explique immédiatement pourquoi elle est de cet avis. Fabio Canetg objecte, car il est plutôt favorable au principe de « taxer les riches ». Aucun des membres du duo Canetg/Janssen n'a peur de se confronter à l'opinion de l'autre. Ils enchaînent rapidement les prises de paroles et argumentent du tac au tac. Quiconque écoute « Börsenstrasse Fünfzehn » peut, en quelque sorte, entendre l'économiste et la spécialiste de la finance réfléchir à voix haute.

Contrairement à nombre d'autres podcasts financiers, « Börsenstrasse Fünfzehn » ne donne pas de conseils en investissement ou autres, mais œuvre à une meilleure compréhension des enjeux de la politique économique. C'est la raison pour laquelle, il y est aussi question d'immigration, des relations entre la Suisse et l'UE, de la politique du logement ou des primes d'assurance maladie. Tous ces sujets soulèvent finalement la même question : qui paie la facture ? Il est important de renforcer cette prise de conscience, surtout en Suisse, où le peuple participe activement à la gestion des institutions étatiques. En ce sens, le podcast contribue pleinement à l'éducation civique, raison pour laquelle il est parrainé par l'ASA.



De meilleures connaissances en finance pour mieux appréhender le fonctionnement de la prévoyance vieillesse : dans leur podcast aussi polémique que divertissant, Alexandra Janssen et Fabio Canetg aident les non-initiés à mieux comprendre les questions de politique financière et économique.

Mais est-ce que les non-initiés comprennent vraiment ce dont parlent les deux experts lors de leurs joutes verbales ? Oui, affirme Fabio Canetg : « Le podcast s'adresse à toutes les personnes intéressées, c'est-à-dire à tous ceux qui sont en troisième année d'apprentissage jusqu'au président de la BNS Martin Schlegel et à la ministre des finances Karin Keller-Sutter. » Au regard des réactions suscitées, le présentateur sait que le podcast est également suivi par des cadres supérieurs du monde de la finance et de l'administration. Toutefois, la cible principale, ce sont les jeunes qu'il s'agit de sensibiliser à ces questions. Pari gagné ! « Plus des deux tiers de notre public ont moins de 35 ans », affirme Fabio Canetg. L'audience du podcast le remplit également de satisfaction. Il connaît

les chiffres d'autres émissions économiques, dit-il, et sait donc que « Börsenstrasse Fünfzehn » n'a pas à rougir.

Le podcast « Börsenstrasse Fünfzehn » ne livre pas de recettes prêtes à l'emploi, mais invite le public à tirer ses propres conclusions. L'approche contradictoire se présente comme une compétition d'arguments valables. Le format entend ainsi contribuer à briser les « bulles d'opinion » existantes. Pour toutes les questions de politique économique, les curieux et les esprits contradicteurs sont donc ici à la bonne adresse. ◆

Connaissances en finances en version audio



Pour ses 125 ans, l'ASA parraine « Börsenstrasse Fünfzehn ». svv.ch/de/boersenstrasse-15 (en allemand)

Prévoyance- vieillesse en Suisse : l'avantage de la diversification

En Suisse, un grand nombre de caisses de pension ont vu le jour à partir de 1850 pour couvrir les travailleurs de certaines entreprises et de certaines catégories professionnelles. Aux alentours de 1900, les caisses de pension pour le personnel des communes, des villes et des cantons se multiplient. Par ailleurs, des compagnies privées d'assurance sur la vie s'occupent de la prévoyance vieillesse du personnel de grands employeurs. Avec la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) de 1985, le deuxième pilier devient obligatoire pour les salariés, et le principe des trois piliers, inscrit dans la Constitution fédérale dès 1972, est mis en œuvre avec des composantes obligatoires et d'autres facultatives.

Il ressort de la théorie économique que les épargnants frileux peuvent se prémunir contre les risques financiers en recourant à la diversification. Dans « Le

marchand de Venise » de William Shakespeare, Antonio connaissait manifestement déjà cette règle d'or : « Toutes mes espérances ne sont pas aventurées sur une seule chance, ni réunies en un même lieu ; et ma fortune entière ne dépend pas des événements de cette année ». Le principe central de la répartition des risques se reflète dans de nombreux éléments du système suisse des trois piliers. Ainsi, les régimes de retraite par répartition et par capitalisation présentent des avantages et des inconvénients spécifiques. Les premiers sont particulièrement sensibles aux évolutions démographiques, les seconds à celles sur les marchés financiers. Afin d'éviter tout cumul des risques, il est donc important de miser sur les deux concepts et de ne pas privilégier une approche par rapport à une autre, comme c'est souvent le cas dans les pays étrangers. La diversification est également un leitmotiv dans le cadre du deuxième pilier : les prestataires de droit privé et ceux de droit public sont autorisés sous différentes formes d'organisation : autonome, semi-autonome ou collective. Les compagnies d'assurances privées exercent aussi sur ce marché et garantissent les droits des bénéficiaires également avec leurs fonds propres. La prise en charge du risque n'est donc pas uniquement assumée par les personnes assurées, mais aussi par les actionnaires. Outre cette diversification des risques au niveau de la société, cela intensifie également la concurrence dans les deuxième et troisième piliers, ce qui est tout à l'avantage de la clientèle.

de vieillesse sous forme de rente, de capital ou d'une combinaison des deux. Chacune de ces options comporte des avantages et des inconvénients. Ainsi, du point de vue individuel, l'option de la rente est désavantageuse en cas d'inflation et/ou de décès prématuré, tandis que l'option du capital comprend des risques de placement. Au niveau macroéconomique, ces risques s'additionnent, c'est pourquoi la répartition égale observée entre les perceptions d'une rente et les retraits en capital doit être considérée comme positive en termes de diversification.

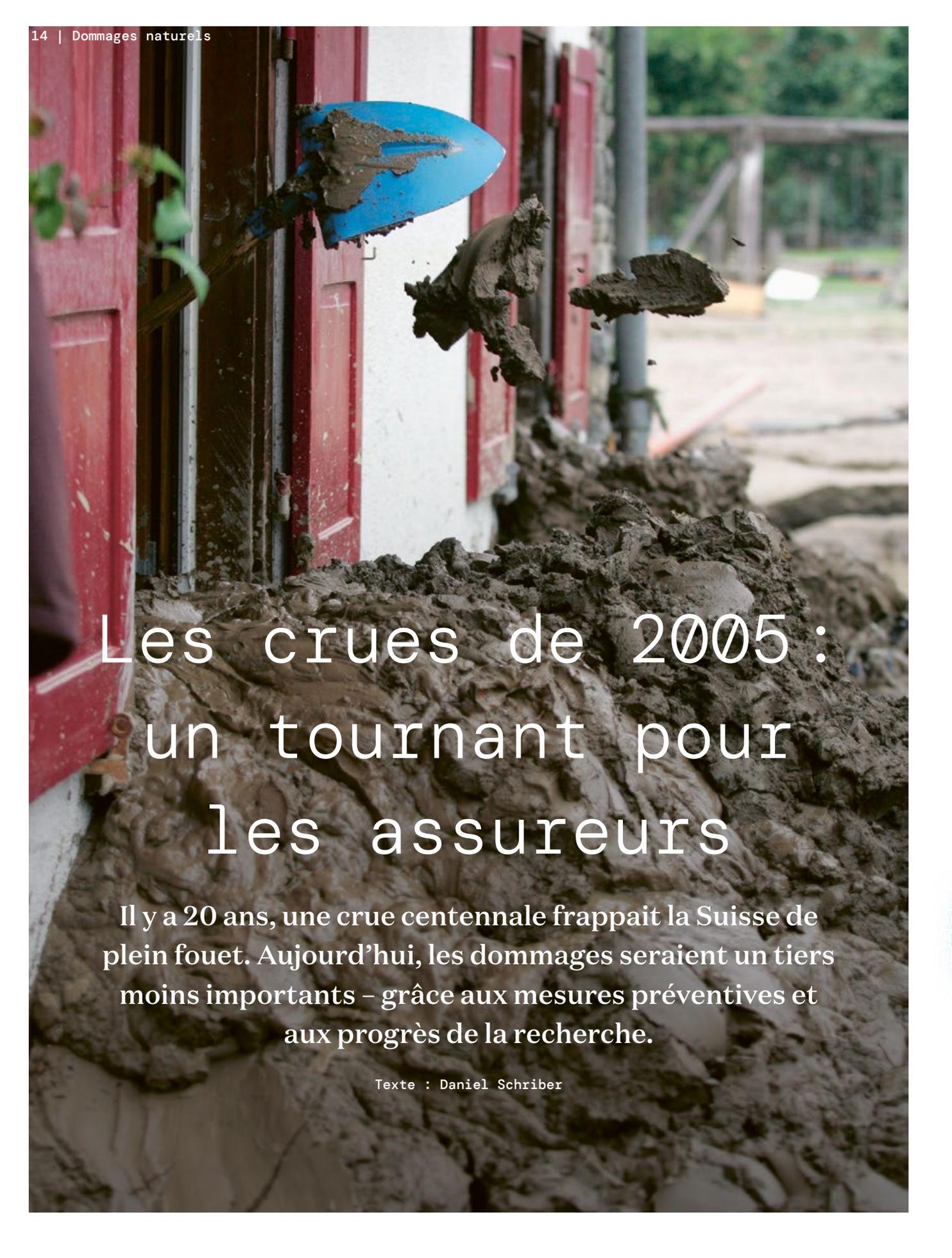
L'initiative politique actuelle visant à augmenter l'imposition de l'option de capital au niveau fédéral est d'autant plus critiquable, car elle est motivée par le fait que « trop peu » d'épargnants décident de percevoir leur avoir de vieillesse sous forme de rente. Il est important de garder à l'esprit le risque que cela représente pour la population et l'État, par exemple en cas d'inflation, si l'avoir de vieillesse du deuxième pilier est systématiquement converti en rente. En conclusion, il faut continuer de définir des conditions d'exercice qui préservent une diversité de l'offre et de la demande et préviennent tout cumul des risques au niveau macroéconomique, ceci en toutes circonstances.



Portrait

Hato Schmeiser, Institut d'économie de l'assurance, université de St-Gall.

En vertu du concept actuel du deuxième pilier, les personnes assurées peuvent percevoir leur avoir



Les crues de 2005 : un tournant pour les assureurs

Il y a 20 ans, une crue centennale frappait la Suisse de plein fouet. Aujourd'hui, les dommages seraient un tiers moins importants – grâce aux mesures préventives et aux progrès de la recherche.

Texte : Daniel Schriber

En ce lundi matin d'août 2005, Hanspeter Bieri, expert en sinistres de longue date auprès de Bâloise, ne se doute pas qu'il entame les semaines les plus intenses de sa carrière professionnelle. « D'un seul coup, nous avons reçu un nombre extrêmement important de déclarations de sinistres venant de la moitié de la Suisse. Je n'avais jamais rien vécu de tel auparavant »,

« Pendant des semaines, nous ne sommes pas rentrés chez nous avant 22 heures. »

se souvient M. Bieri, aujourd'hui âgé de 69 ans. Du matin au soir très tard, l'équipe du siège à Bâle rassemble des données sur les dommages, coordonne les inspecteurs et diffuse des spots radio pour informer la population concernée sur la manière de procéder en cas de sinistre. « Pendant des semaines, nous ne sommes pas rentrés chez nous avant 22 heures – nous avons même dû travailler le samedi. »

Ces intempéries s'avèrent effectivement dévastatrices : des centaines de maisons, de routes et de lignes de chemin de fer sont détruites. L'Oberland bernois, la Suisse centrale et la Suisse orientale sont tout particulièrement touchés. Le sinistre individuel le plus important dont se souvienne Hanspeter Bieri s'élève à 75 millions de francs environ. Faute d'une couverture d'assurance appropriée, nombre d'entreprises se retrouvent au bord de la faillite. « Après cet événement, la demande d'assurance en cas de pertes d'exploitation enfla considérablement », explique M. Bieri.

Événement exceptionnel par leur ampleur, les crues de 2005 sont aussi un signal d'alarme pour le secteur de l'assurance et la société dans son ensemble. À l'époque, le professeur Andreas Paul Zischg, du laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels de l'université de Berne, exerce comme jeune ingénieur dans les Grisons et rédige sa thèse sur les risques naturels. « Cet événement a brutalement mis en évidence la grande vulnérabilité de nos zones bâties », déclare-t-il.

Historique

Ces événements ont marqué la gestion des risques majeurs par le secteur de l'assurance.



1861

À la suite de l'incendie qui a ravagé le centre de Glaris, la tentative de création d'une association cantonale de réassurance échoue. La compagnie Helvetia, la Banque commerciale de Bâle et le Crédit suisse arrivent néanmoins à fonder la Compagnie suisse de réassurance en 1863 afin d'éviter que l'argent des primes ne parte à l'étranger.

1906

Le tremblement de terre de San Francisco pousse les assureurs à réfléchir davantage au sinistre maximal possible et à la manière de le couvrir à l'échelle mondiale.

1936

La première version du Pool suisse pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature est créée. En cas de sinistre, le Pool assure une compensation entre les sociétés alors regroupées au sein de la « Schweizerische Feuer-Versicherungs-Vereinigung (SFV) » (association suisse d'assurance en cas d'incendie).



Le fonds de prévention de la Mobilière est créé à la suite de cette catastrophe. Puis, le laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels voit le jour en 2013; il s'occupe notamment de la prévention des hautes eaux. « Notre approche consiste à adopter une vision globale, de la pluie aux dégâts engendrés », explique Andreas Paul Zischg. La recherche combine des connaissances météorologiques, hydrologiques et géographiques afin d'être en mesure de prédire plus précisément les risques à venir en s'appuyant sur des modèles de données modernes. « Grâce aux nouveaux ouvrages de protection, comme les régulations des lacs dans l'Oberland bernois, à précipitations équivalentes, les dégâts seraient certainement bien moins importants aujourd'hui qu'en 2005. »

Tous les cantons n'appréhendent pas les risques naturels de la même manière : ainsi, les cantons GUSTAVO (Genève, Uri, Schwyz, Tessin, Appenzell Rhodes-Intérieures, Valais

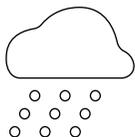
et Obwald) ne disposent pas d'établissement cantonal d'assurance immobilière, les entreprises et les particuliers peuvent y choisir librement leur assureur. Ce n'est pas le cas dans les autres cantons, où la souscription de l'assurance cantonale des bâtiments est obligatoire. Si cela se traduit pour les cantons GUSTAVO par un libre jeu accru de la concurrence, cela implique aussi une obligation de coopération en cas de sinistre. « Les intempéries de 2005 nous ont montré à quel point une bonne coordination entre les services cantonaux et nationaux est importante », explique Marie-Claude Noth-Ecoeur, présidente des cantons GUSTAVO et cheffe du service de la sécurité civile en Valais. Depuis les événements de 2005, la coopération intercantonale s'est considérablement développée, notamment par l'organisation régulière de journées consacrées à la sécurité et d'exercices communs des organisations partenaires. En outre, après la catastrophe, des mesures de protection ont été appliquées un peu partout afin de

minimiser les dégâts futurs. Le canton de Zurich, par exemple, a mis en œuvre toute une série de mesures pour réduire le risque de crues le long de la Sihl, du lac de Zurich et de la Limmat.

Et même si la Suisse est aujourd'hui bien mieux préparée, le danger subsiste. « Ces dernières décennies, nous avons artificialisé un certain nombre d'anciennes zones inondables », signale le chercheur Andreas Zischg. « Le changement climatique conjugué à l'expansion des zones urbanisées ne manquera pas de se traduire par une multiplication du nombre d'événements dommageables à l'avenir. » Les leçons tirées des crues de 2005 revêtent donc une importance capitale, même 20 ans après. ●

1950/51

L'hiver est marqué par de très nombreuses avalanches destructrices et meurtrières. En 1953, les compagnies d'assurance incendie couplent la couverture incendie avec celle des dommages causés par des forces de la nature.



1957

Arrivée de technologies nouvelles : assureurs, réassureurs, exploitants d'installations nucléaires et autorités créent le pool nucléaire pour couvrir les risques liés aux accidents nucléaires et se les répartissent en fonction de quotas. Cette solution vaut aussi pour les actes de terrorisme ou la responsabilité civile liée aux barrages.

1987

Des crues centennales font céder des digues et inondent le bassin de la Reuss. La nouvelle gestion des risques mise en place ne se concentre pas uniquement sur les ouvrages de protection, mais inclut aussi des mesures de planification et d'organisation. Ces efforts se concrétisent notamment au travers de la carte de l'aléa ruissellement de 2018.

1992

L'ouragan Andrew provoque des dommages assurés d'une ampleur inégalée jusqu'ici. Les réassureurs comme Swiss Re cherchent de nouvelles solutions en matière de financement et de transfert des risques. C'est ainsi qu'apparaissent, entre autres, les obligations catastrophes (en anglais, « catbonds »).

Assurable grâce à la prévention

J'ai un peu de mal à me réjouir de l'été qui approche. Je n'arrête pas de repenser aux intempéries de ces dernières années. Les étés caniculaires, les périodes de sécheresse et les épisodes de fortes précipitations se multiplient, et cela affecte également notre qualité de vie. Pour nous, les assureurs, c'est très préoccupant. L'été dernier a été le quatrième été consécutif marqué par des intempéries dévastatrices dans des régions telles que le Valais, le Tessin, le Misox ou l'Oberland bernois.



Portrait

Actuaire diplômée de l'université de Lausanne, Michèle Rodoni est membre du conseil d'administration de l'ASA et CEO de la Mobilière depuis 2021.

Comme assureurs, il nous incombe de répondre présents quand on a besoin de nous. L'agriculture, en particulier, souffre des conditions météorologiques extrêmes. Les assureurs sont réactifs. La Mobilière propose depuis peu une assurance météorologique qui protège les exploitations des conséquences financières des pertes de récolte. Or, pour préserver l'assurabilité des risques croissants liés aux catastrophes naturelles, les solutions d'assurance à elles seules ne suffisent pas. Avec la recherche, nous avons défini une batterie de mesures pour prévenir et minimiser les dommages, ceci au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

Nous axons nos efforts sur la prévention des risques naturels et sommes engagés dans des projets de prévention des pouvoirs publics. Nous fournissons, par exemple, des systèmes mobiles de protection contre les crues. Nous aidons aussi les villes à se prémunir contre la chaleur croissante : avec des projets de villes éponge où les sols sont désimperméabilisés et végétalisés. Chaque franc investi dans la prévention permet d'éviter des dommages à hauteur de cinq à sept

francs. Il s'agit de renforcer notre résilience par des mesures ciblées.

Grâce à l'assurance contre les dommages naturels, au Pool des dommages naturels et aux mesures de prévention mises en place par les particuliers, les pouvoirs publics et les assureurs, les dommages naturels sont encore assurables. Tout va donc pour le mieux ? Malheureusement non. Si plus de 90 pour cent des biens immobiliers et des biens meubles sont couverts en cas d'événements provoqués par les forces de la nature, seulement 15 pour cent le sont en cas de tremblement de terre. Comme un séisme ne manquerait pas de causer des dommages considérables, tant au niveau économique que social, une pénétration nettement plus élevée de cette assurance s'impose. La solution réside dans l'inclusion du risque de tremblements de terre, largement sous-estimé, dans l'assurance contre les dommages naturels. Le système d'engagements conditionnels proposé par le Conseil fédéral ne procure qu'une sécurité de façade. Une Suisse assurable et bien assurée est une Suisse prospère. La contribution des assureurs privés est cruciale à cet égard.

2001

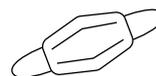
L'attentat terroriste contre le World Trade Center à New York modifie la façon de réfléchir à l'ampleur potentielle des dommages, aux corrélations possibles entre les différents secteurs ainsi qu'à l'importance d'une rédaction précise des contrats. Un tribunal considère l'attaque contre les deux tours comme un seul et même événement.

2005

Les inondations en Suisse causent des dommages assurés de l'ordre de 2,3 milliards de francs. Il s'ensuit une adaptation de l'ordonnance sur la surveillance OS de l'assurance des dommages naturels en Suisse qui porte sur le plafond d'indemnisation, les franchises et les taux de primes.

2020

La pandémie met en évidence les limites de l'assurabilité. Le secteur de l'assurance entend assumer sa responsabilité sociale y compris en cas de risques majeurs et fait pression sur le gouvernement fédéral en faveur d'une solution commune pour couvrir les pandémies.



99



00

Le bogue de l'an 2000 a mis en évidence l'importance
systémique de l'informatique.

**La prise de conscience des cyberrisques s'aiguise.
Or, beaucoup ne savent toujours pas comment se comporter.
Une culture des risques s'impose.**

Texte : Takashi Sugimoto

Il y a 25 ans, le bogue de l'an 2000 mettait en lumière l'importance systémique de l'informatique. Aujourd'hui, elle est omniprésente. Pourtant, la gestion de la cybersécurité n'est toujours pas au point. Certes, certains signes sont positifs. « Les PME ont bien conscience qu'elles doivent s'attaquer à ce problème », déclare Jesús Pampín, responsable de la souscription des assurances de choses à la Vaudoise. Or, si les offres de cyberassurances sont désormais nombreuses sur le marché, les gens ne savent pas toujours ce qu'elles recouvrent. Il y voit une opportunité, en particulier pour les conseillers en assurance et les courtiers qui peuvent aider les clients à mieux comprendre leur contenu. En outre, les entreprises réalisent mieux l'importance des mesures préventives dans le cadre d'une cyberassurance que dans celui d'une assurance ménage, par exemple. Elles savent que la prévention est cruciale pour minimiser les effets potentiels des cyberattaques, sous peine de devoir fermer.

« Les PME sont souvent la cible d'hameçonnage, d'attaques de rançongiciels et de compromissions de courriels professionnels », explique Dominique Trachsel, responsable de la sensibilisation et de la prévention à l'Office fédéral de la cybersécurité OFCS. Les structures de sécurité informatique des PME sont généralement moins développées que celles des grandes entreprises. Cela les rend plus vulnérables aux attaques. Les hackers exploitent souvent un manque de vigilance humaine ou des failles informatiques. Des mesures de sécurité simples, telles que des sauvegardes régulières et la sensibilisation du personnel, peuvent déjà avoir un

impact considérable. « Les mesures qui s'adressent directement aux groupes cibles concernés permettent de renforcer la prise de conscience et l'autodéfense numérique », affirme-t-elle. « Des conseils pratiques, applicables immédiatement, sont particulièrement efficaces. » C'est dans ce domaine que l'OFCS entend multiplier ses mesures de sensibilisation. En collaboration avec l'ASA et d'autres partenaires, l'OFCS veut lancer une campagne afin de renforcer la résilience de la Suisse face aux cyberrisques. Celle-ci vise à sensibiliser aux cybermenaces et à inciter les utilisateurs à la prudence dans le cyberspace. Les mesures recommandées sont faciles à mettre en œuvre : il s'agit notamment d'utiliser un gestionnaire de mots de passe et, si possible, une authentification à deux facteurs, ainsi que de télécharger régulièrement les mises à jour. Les informations diffusées pendant la campagne sont censées permettre à chaque utilisateur de protéger ses appareils et de surfer en toute sécurité sur Internet.

Mises à jour et sauvegardes régulières, changements de mot de passe et programmes antivirus à jour, telles sont les mesures minimales en matière d'hygiène informatique. « Nous devons imposer cette culture de l'hygiène informatique à tous, acteurs économiques et membres de la société », déclare Jesús Pampín. « Ce sujet devrait être enseigné à l'école au même titre que la sécurité routière. Tout le monde y apprend la gestion des risques de la circulation et le principe <S'arrêter, regarder, écouter, traverser> », dit-il. ●

Historique

Le bogue de l'an 2000

Parce que l'espace de stockage était autrefois coûteux, les programmes informatiques n'enregistraient l'année qu'avec deux chiffres au XX^e siècle. Ainsi, 1999 était raccourci en 99. Il y a 25 ans, le changement de millénaire laissait redouter des scénarios catastrophes. On craignait que les ordinateurs interprètent mal le passage de l'année 99 à l'année 00. Le pire ne s'est pas produit, mais le bogue de l'an 2000 a montré à quel point l'informatique jouait désormais un rôle d'importance systémique. Aujourd'hui encore, les monocultures numériques des programmes utilisés dans le monde entier comportent des risques.

Cybersécurité



Astuces et mesures de protection en matière de cybersécurité sur s-u-p-e-r.ch



Apprenti aujourd'hui, CEO demain ?

Au cours de sa carrière, Juan Beer a gravi tous les échelons au sein de Zurich. Dans cet entretien, il évoque la première étape de ce parcours avec Seychelle Bailey, elle-même apprentie chez Zurich : son apprentissage professionnel.



Juan Beer

(né en 1970) est le chief executive officer (CEO) de Zurich Suisse depuis février 2018. Entré comme apprenti à Zurich en 1987, il a depuis occupé différents postes aux niveaux local et international. Il partage son expérience en interne dans le cadre de séances de coaching.

Seychelle Bailey

(née en 2006) est en troisième année d'apprentissage d'employée de commerce CFC chez Zurich. Après avoir découvert l'application HealthApp LiveWell au cours de sa première année d'apprentissage, elle a passé sa deuxième année dans une agence générale et renforce actuellement l'équipe de vente de Zurich Suisse. Elle terminera son apprentissage à l'été 2025.

Juan Beer, lorsque vous avez commencé votre apprentissage chez Zurich en 1987 : aviez-vous déjà comme objectif d'occuper un jour le poste de CEO ?

Juan Beer : Non, pas du tout. À l'époque, je ne savais pas vraiment ce qu'était un CEO, ni en quoi consistait son rôle au sein d'une telle entreprise. À cet âge, on est encore un peu naïf, et l'arrivée dans une grande compagnie est pour le moins impressionnante – surtout, comme c'est mon cas, lorsqu'il s'agit de travailler dans l'immense bâtiment historique situé Mythenquai. Mon parcours n'a donc pas vraiment été planifié et est plutôt le résultat de mon évolution personnelle.

Et vous, Seychelle Bailey, vous voyez-vous à la tête d'une grande entreprise dans le futur ?

Seychelle Bailey : Je n'ai pas de grand projet particulier pour plus tard. Mais il était important pour moi d'intégrer un secteur où j'ai des chances d'opportunités de carrière et des perspectives. C'est clairement le cas ici.

Si ce n'était pas l'envie de devenir CEO, qu'est-ce qui vous a chacun poussé à opter pour une formation dans le secteur de l'assurance ?

JB : C'est un pur hasard. Dans les années 80, tout le monde voulait devenir banquier. Je ne faisais pas exception. Mon père, lui-même courtier en assurances aviation, m'a alors recommandé de postuler aussi chez Zurich. Et lorsque j'ai eu le choix entre une filiale bancaire

à Zollikon ou le bâtiment historique du Mythenquai, la décision s'est imposée d'elle-même.

SB : Moi aussi, je visais plutôt un apprentissage dans une banque au départ. Quand il a fallu chercher un apprentissage au degré secondaire II, c'est toutefois un peu passé au second plan. Je connaissais Zurich par ma mère puisqu'elle y travaille. J'ai effectué un stage d'information professionnelle au sein de Zurich et en suis ressortie convaincue d'avoir envie d'y postuler. Heureusement, cela a fonctionné du premier coup.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées pendant votre apprentissage ?

SB : Pendant mon apprentissage, j'ai eu assez rapidement des contacts directs avec la clientèle. J'ai dû apprendre à réagir de manière adaptée en fonction des situations, désagréables ou agréables, et à rester professionnelle. Par ailleurs, je devais aussi disposer de connaissances techniques : il me fallait connaître les produits d'assurance, et ce suffisamment bien pour être capable de les expliquer à un client.

JB : Cela a été un peu la même chose pour moi. À la différence près qu'à cet âge, j'avais énormément de mal à ne pas me disperser. J'étais très actif, je jouais au football, je pratiquais les arts martiaux et je sortais aussi beaucoup. Réussir à définir mes priorités et à concilier tous mes centres d'intérêts, je trouvais cela épuisant.

Comment y êtes-vous arrivé malgré tout ?

JB : Il y a eu un point de bascule : au cours de ma deuxième année

d'apprentissage, j'ai été le premier apprenti à être détaché au service des affaires internationales, un peu un cobaye en quelque sorte. Je suis donc passé des assurances dommages et inventaire du ménage à un environnement où tout le monde ne parlait qu'anglais et où il était question d'entreprises prestigieuses. J'ai même pu assister à des réunions importantes. C'est ainsi que j'ai eu envie de poursuivre ma carrière dans le secteur de l'assurance. À cela s'ajoutaient une certaine impétuosité et un grand désir de progresser. Je l'ai bien fait sentir au service des RH, ils m'ont sûrement trouvé épuisant à cette époque (il rit). Aujourd'hui, je suis bien content d'avoir fait preuve d'autant de ténacité.

Et vous, Madame Bailey, avez-vous déjà eu l'occasion d'appréhender toute l'étendue de ce secteur ?

SB : Je m'étais imaginée que mon apprentissage consisterait essentiellement à vendre des assurances. J'ai donc été d'autant plus surprise d'être la première apprentie à rejoindre LiveWell, ceci dès ma première année d'apprentissage. Il s'agit d'une application de santé qui, à première vue, n'a rien à voir avec les assurances.

JB : Cela illustre bien l'extrême diversité de notre secteur. Sans compter que nous remplissons une fonction noble : notre contribution en faveur de la population, du niveau de vie et du développement de notre pays est extrêmement importante. Sans les assurances, il n'y aurait pas de commerce – que ce soit au niveau local, régional ou mondial. Notre développement serait beaucoup moins avancé





◀ Historique

Du stage d'information professionnelle à startsmart Comment donner envie aux jeunes de suivre une formation dans le secteur de l'assurance ? En 1974, cette question, les membres de l'ASA se la posent déjà. La solution ? Les stages d'information professionnelle. Dans l'une des circulaires de cette année-là, l'ASA rappelle à ses membres les règles applicables en matière d'offres de tels stages. Aujourd'hui, les stages préprofessionnels sont monnaie courante lors du choix d'orientation. De plus amples informations à l'intention des jeunes gens sous startsmart.ch.

Davantage de conseils de Juan Beer pour faire carrière



Vous les trouverez dans la version intégrale de l'entretien sur : svv.ch/fr/doubleinterview

qu'aujourd'hui, car personne ne serait prêt à prendre de gros risques. Nous avons bien du mal à mettre en évidence cette valeur ajoutée.

Quels sont pour vous les avantages d'un apprentissage professionnel par rapport à d'autres types de formation ?

JB : Si je devais citer un avantage de l'apprentissage, ce serait justement cette possibilité de conjuguer études et travail. Après ces trois années, on est étonnamment réactif. Les « avantages » sont toujours relatifs ; c'est plutôt un choix que l'on effectue pour soi-même. C'est ce que j'apprécie dans notre système éducatif : cette flexibilité qui permet à chacun de trouver sa propre voie.

SB : Si j'ai voulu faire un apprentissage, c'était pour acquérir de l'expérience professionnelle tout en gagnant mon propre salaire. C'était très important pour moi et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je n'ai jamais envisagé d'aller au lycée.

À votre avis, comment la formation professionnelle va-t-elle évoluer en Suisse au cours des prochaines années ? Certains changements sont-ils nécessaires ? Lesquels ?

JB : Ce que je reproche généralement au système scolaire, c'est son manque d'adaptation face aux nouvelles évolutions. Les dimensions géopolitiques ou macroéconomiques sont trop peu souvent abordées. Pourtant, elles aideraient les jeunes à s'orienter dans notre monde complexe. Rien d'étonnant à ce que la participation des jeunes soit si faible lors des votations. Prenons l'AVS et la LPP par exemple : pendant ma scolarité, ces sujets n'ont été que très brièvement abordés. C'est très insuffisant au regard

de leur importance pour le reste de la vie.

Seychelle Bailey, si vous pouviez donner un conseil à votre CEO pour que Zurich reste un employeur attractif pour les jeunes, quel serait-il ?

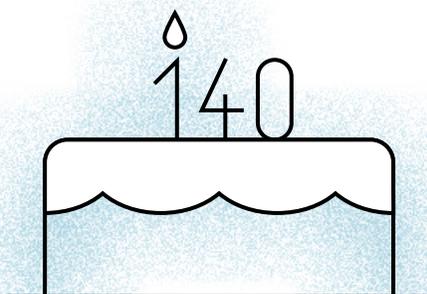
SB : Offrir de plus gros salaires ! (Les deux rient)

JB : L'occasion rêvée de le dire !

SB : Blague à part, Zurich accorde vraiment sa confiance à ses apprentis, c'est très appréciable. Pratiquement dès le premier jour, j'ai pu être en contact direct avec la clientèle. Cela en dit long sur une entreprise. Je trouve aussi que la diversité générationnelle est très précieuse. Cela aide à se construire un réseau, à découvrir d'autres perspectives et à évoluer.

Juan Beer, quel conseil donneriez-vous à Seychelle Bailey si elle aussi aspirait à devenir CEO ?

JB : Une carrière, c'est comme un marathon. Il faut faire preuve d'une certaine vivacité et d'une bonne endurance. Par ailleurs, j'estime qu'il est essentiel d'investir dans son propre développement personnel. Pour un poste de direction, si les connaissances techniques sont un préalable indispensable, c'est la personnalité qui fait toute la différence. Et même dans ce cas : à la fin, le facteur chance joue aussi un rôle. ●



Passage en revue de 140 années de réglementation de l'assurance

La loi sur la surveillance des assurances LSA est introduite en 1885. Une rétrospective des 140 dernières années présente les dates-clés de l'histoire de la réglementation de l'assurance et de l'évolution de l'autorité chargée de sa surveillance.

Dates-clés de l'histoire de la surveillance

◆ 1874

À la suite de la révision totale de la Constitution fédérale, une certaine uniformisation s'installe au niveau national ; la législation applicable aux assureurs privés était auparavant du ressort des cantons.

◆ 1885

La loi sur la surveillance des assurances LSA est introduite en Suisse. Avec ses 17 articles, elle impose aux assureurs l'obtention d'un agrément pour l'exercice de leur activité ainsi que la remise d'un rapport annuel d'activité. Entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1885, elle a subi deux révisions totales jusqu'en 2025.

◆ 1886

Chargé de la surveillance des assureurs privés, l'Office fédéral des assurances OFA démarre ses activités comme unité centralisée de l'administration fédérale.

◆ 1896

L'OFA passe du département fédéral de l'intérieur et du commerce, de l'industrie et de l'agriculture au département fédéral de justice et de police DFJP.

◆ 1900

L'ASA voit le jour.

◆ 1908

La loi fédérale sur le contrat d'assurance LCA est introduite en Suisse. Elle entre en vigueur en 1910 et est toujours applicable aujourd'hui. « Depuis longtemps l'assurance est sortie du cadre des opérations auxiliaires du commerce ; elle est devenue aujourd'hui une opération indépendante, et elle a pris une place importante dans la vie économique actuelle », écrit le Conseil fédéral dans son message sur le projet d'une loi fédérale concernant

le contrat d'assurance LCA en 1904.

La nécessité d'une réglementation par la loi est légitimée par l'ignorance des personnes assurées. Le message indique : « C'est ainsi par exemple qu'une personne inexpérimentée est choquée de ce que, lorsqu'il y a sinistre total, l'assureur contre l'incendie ne paie pas sans discussion la somme assurée ; de ce que l'assureur sur la vie ne restitue pas la totalité des primes payées, lorsque le contrat est résilié unilatéralement. »

◆ 1962

La première loi sur les cartels n'était pas dirigée contre les cartels. Ils étaient reconnus. La loi visait à protéger les acteurs extérieurs aux cartels contre les restrictions à leur libre activité économique provoquées par les cartels.

◆ 1972

L'ASA crée la Fondation Ombudsman de l'assurance privée. La Suva y adhère en 2002.

◆ 1978

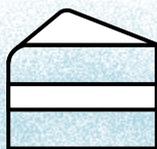
Une nouvelle LSA est promulguée. L'OFA est renommé et s'appelle désormais l'Office fédéral des assurances privées OFAP.

◆ 1985

La loi sur les cartels fait l'objet d'une révision totale.

◆ 1994

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance AICA (International Association of Insurance Supervisors, IAIS) est fondée à Bâle. L'OFAP est l'un des membres fondateurs de l'AICA ; il y est aujourd'hui représenté par la FINMA (Division Assurances).



◆ 1995

La troisième loi sur les cartels remet le libre jeu de la concurrence au centre de l'activité économique. Les ententes passées ne sont plus autorisées. C'est une véritable césure pour le travail de l'association.

◆ 1998

Fusion des associations : les anciennes associations sectorielles sont dissoutes et intégrées au sein de l'association faitière ASA.

◆ 2002/3

Critiqué, l'OFAP réoriente son activité et quitte le DFJP le 1^{er} juillet 2003 pour intégrer le Département fédéral des finances DFF.

◆ 2004

La troisième LSA et la révision partielle de la LCA sont approuvées en 2004 et entrent en vigueur en 2006. L'OFAP commente la stratégie et la surveillance basée sur des principes : « Cela signifie que la surveillance ne réclame pas l'observation de règles et de prescriptions en général statiques et liées à une forte bureaucratie, mais définit des directives supérieures dont le respect entre dans la responsabilité et, surtout, dans l'intérêt bien compris de l'entreprise d'assurance individuelle. »

◆ 2007

L'ASA participe à l'élaboration du « Masterplan pour la place financière suisse » qui ambitionne de faire entrer la Suisse dans le top 3 des places financières, aux côtés de New York et de Londres, d'ici 2015. En 2007, Zurich occupe la 5^e place dans le *Global Financial Centres Index*. En septembre 2024, Zurich n'est plus qu'en 17^e position des

places financières d'importance mondiale.

◆ 2007

La loi sur la surveillance des marchés financiers LFINMA est approuvée. Elle définit l'organisation de la nouvelle autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et ses instruments de surveillance.

◆ 2009

La FINMA démarre ses activités sous la forme d'un établissement de droit public avec une personnalité juridique propre. L'OFAP est intégré dans la FINMA.

◆ 2018

La LFINMA fait l'objet d'une révision partielle, et le principe selon lequel l'activité de réglementation de la FINMA doit être fondée sur des principes est inscrit dans la loi. La révision entre en vigueur en 2020.

◆ 2020

La LCA fait l'objet d'une révision partielle. La révision entre en vigueur en 2022.

◆ 2022

La LSA fait l'objet d'une révision partielle. La révision entre en vigueur en 2024.

◆ 2025

L'ASA fête son 125^e anniversaire. Et l'introduction de la LSA ses 140 ans.

Les assurances, sous surveillance fédérale depuis 140 ans : que souhaiter en cet anniversaire rond ?

Les assurances privées sont soumises à la surveillance fédérale depuis 1885. La Confédération a notamment pour mission la surveillance des compagnies d'assurances et, depuis la révision totale de la loi sur la surveillance des assurances LSA en 2004, également celle des intermédiaires d'assurance. Parallèlement à l'élargissement du cercle des assujettis, la fonction de surveillance a été complétée au fil du temps par une fonction de régulation. La promulgation de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) en 2007 a marqué l'inscription de ce mandat dans la loi. Actuellement, la FINMA exerce son activité de surveillance lorsqu'elle vérifie la bonne application de la législation sur les marchés financiers et veille à son respect. Nécessaire à sa mission de surveillance, l'indépendance de la FINMA est garantie par la loi (art. 21 LFINMA). La FIN-

MA assume son rôle de régulateur lorsqu'elle demande aux établissements assujettis de se conformer à certaines exigences d'ordre général et abstraites qu'elle formule par voie d'ordonnances. Elle exerce également une activité de régulation lorsqu'elle se prononce sur l'application de la législation relative aux marchés financiers par voie de circulaires.

C'est précisément cette fonction de régulation qui soulève des questions institutionnelles :

Quid de la séparation des pouvoirs ?

En se livrant à son activité de surveillance, la FINMA assume une fonction exécutive. Dans le même temps, elle remplit une fonction législative lors de la formulation de dispositions réglementaires. En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, ces deux missions de l'État (l'exécutif et le législatif) doivent être exercées par des instances publiques différentes. Ce mode de fonctionnement permet de se prémunir contre la prépondérance d'une fonction étatique par rapport aux autres, conformément au principe de l'équilibre des pouvoirs.

Mécanisme de consultation ?

La procédure normative est avant tout du ressort du pouvoir législatif, c'est-à-dire du Parlement. Toutefois, l'exécutif assume aussi une fonction para-législative lorsque le Conseil fédéral promulgue des ordonnances. Le Parlement et ses commissions disposent néanmoins d'un droit de consultation sur les projets d'ordonnances du Conseil fédéral. Ils peuvent émettre des recommandations à ce dernier afin qu'il les modifie. Par ailleurs,

le Parlement peut déposer une motion pour charger le Conseil fédéral de corriger un projet d'ordonnance ou une ordonnance.

Ce mécanisme de consultation législative et la possibilité de déposer des motions applicables aux textes législatifs formulés par le Conseil fédéral n'est pas transposable sur l'activité normative de l'autorité de surveillance FINMA. Celle-ci se déroule de manière indépendante de toute possibilité de consultation du Parlement. En la matière, la FINMA s'appuie souvent sur des normes internationales. À vrai dire, celles-ci sont également élaborées par des réseaux d'autorités internationales, comme l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, sans participation du législatif.

Que souhaiter en cet anniversaire ?

Dans l'intérêt du principe de l'équilibre des pouvoirs, un mécanisme de consultation législative serait souhaitable à tous les niveaux de la réglementation des marchés financiers, y compris concernant les dispositions réglementaires formulées par l'autorité de surveillance FINMA. Cette année, l'autorité fédérale de surveillance des assurances fête ses 140 ans. Cet anniversaire pourrait être une bonne occasion d'approfondir ces problématiques institutionnelles. L'Office fédéral de la justice pourrait faire office de « conscience juridique » de l'administration fédérale lors de la clarification et, le cas échéant, de l'élaboration d'un nouveau mécanisme. L'indépendance de la FINMA, nécessaire à sa fonction de surveillance, est et reste garantie. Elle n'en serait pas affectée.



Portrait

Franziska Streich est avocate et chargée des questions juridiques au sein de l'Association Suisse d'Assurances (ASA).

Bien plus qu'un « complément »

Les assurances-maladie complémentaires,
moteurs de l'innovation

Texte : Thilo Kleine



Les statistiques sont surprenantes : seulement 8 pour cent environ du système de santé sont financés par les assurances complémentaires privées. Andreas Schönenberger, CEO de Sanitas Assurance Maladie, explique les raisons pour lesquelles leur rôle n'en est pas pour autant secondaire.

« Le simple fait qu'en Suisse, près de 80 pour cent des habitants disposent d'une assurance complémentaire reflète l'importance accordée à ce produit », déclare Andreas Schönenberger au cours de l'entretien : « Il leur donne l'occasion de prendre leur santé en main ». Les assurances complémentaires jouent également un rôle non négligeable pour les prestataires de soins, c'est-à-dire les hôpitaux et les professionnels de santé : en effet, comme il ressort d'une étude du cabinet de conseil EY, les revenus provenant de l'assurance complémentaire sont essentiels pour obtenir un résultat d'exploitation positif. Lequel permet, à son tour, de procéder à des investissements importants.

Or, le secteur ne cesse d'évoluer : les anciens avantages des assurances complémentaires, comme la chambre individuelle, deviennent de plus en plus la norme. Les interventions sont désormais réalisées essentiellement en ambulatoire, et le catalogue des prestations de base s'étoffe au fur et à mesure des progrès de la médecine. Toutes ces évolutions modifient la marge de manœuvre de l'assurance complémentaire. Pour Andreas Schönenberger, c'est un véritable coup de fouet : « À nous de concevoir des offres innovantes, qui tiennent bien évidemment compte des avancées actuelles, mais surtout des besoins de la clientèle. »

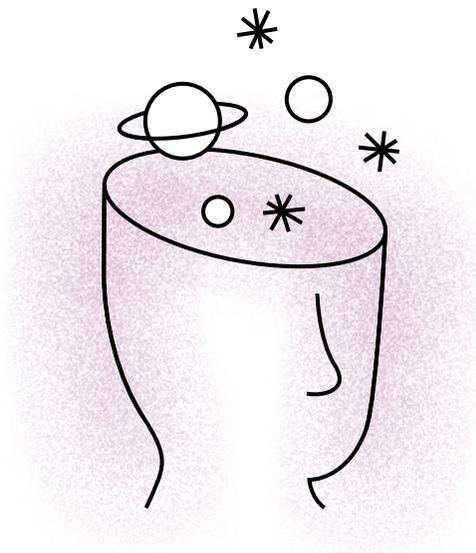
Toutefois, nous sommes alors tributaires d'une bonne coopération. « Il faut aussi que les prestataires de soins fassent preuve d'esprit d'innovation et soient prêts à oser de nouveaux services afin de mieux différencier leur offre », insiste-t-il. Il s'agirait par exemple de mettre en place des parcours de soins distincts pour les assurés de base et les assurés en complémentaire, y compris dans le domaine ambulatoire.

À cet effet, il est néanmoins indispensable que le régulateur laisse suffisamment de marge de manœuvre aux acteurs du marché pour que l'innovation et la concurrence s'en trouvent stimulées. Cela s'applique surtout à la médecine ambulatoire : « En Suisse, il n'est toujours pas possible de rémunérer correctement les thérapies innovantes, la robotique ou les approches numériques, telles que les applications pour les hospitalisations à domicile (en anglais, *hospital-at-home*) », avance Andreas Schönenberger. En outre, cela implique également une certaine souplesse de la part des régulateurs en matière d'autorisation de nouveaux produits et services : « L'esprit d'innovation se nourrit des réussites et des échecs ».

Moteurs de l'innovation et de la liberté de choix individuelle, les assurances complémentaires sont donc essentielles à la bonne marche du système de santé suisse. Pour qu'elles puissent continuer de jouer ce rôle, il faut des concepts novateurs, des partenariats constructifs avec les prestataires de soins et un cadre réglementaire suffisamment souple pour ne pas freiner l'inventivité. ●



Andreas Schönenberger
CEO de Sanitas depuis février 2019,
Andreas Schönenberger en était déjà
membre du conseil d'administration de
2015 à 2019.



« L'esprit critique demeure incontournable »

Du premier ordinateur à la prise de décision assistée par l'IA :
le secteur de l'assurance a toujours été un pionnier en
matière de gestion des données.

Texte : Ismail Osman

Dès les années 1960, les compagnies d'assurances ont été confrontées à des volumes de données croissants et à une gestion de celles-ci de plus en plus complexe. À l'époque déjà, l'automatisation semblait la seule réponse à apporter. C'est ainsi que le Comité d'Action pour la Productivité dans l'Assurance (CAPA) a vu le jour en France. Des assureurs suisses ont rejoint cette initiative visant l'accroissement de l'efficacité du secteur. Le CAPA a encouragé l'utilisation de calculateurs à cartes perforées ainsi que celle des premiers ordinateurs et centres de données. Ces outils étaient censés accélérer les processus et préparer le secteur au monde de demain. Près de 60 ans plus tard, les progrès de l'IA marquent le début d'une nouvelle ère en matière de gestion des données.

Il y a quelques années encore, le potentiel de l'IA était principalement considéré comme un moyen d'accroître le rendement. « Aujourd'hui, ce n'est plus seulement la vitesse qui compte, mais aussi la qualité », explique Christian B. Westermann, *group head of AI* auprès de Zurich. « L'IA procède par exemple à une analyse plus précise des sinistres. »

Michael Föhner, responsable *Data & AI governance* à Swiss Re, ajoute : « Il ne s'agit pas d'innovations spectaculaires, mais d'optimisation : analyses de risques plus rapides, contenus de meilleure qualité, procédures plus efficaces. » Pour Benjamin Theunissen, responsable *AI & Analytics hub* à Helvetia, les progrès réalisés dans le traitement de documents changent la donne : « Contrairement à ce qu'il se passait auparavant, les données

ne sont pas seulement représentées en format numérique, elles sont également interprétées en direct et traitées dans la foulée. »

De nos jours, l'IA est utilisée tout le long de la chaîne de valeur, de l'enregistrement des sinistres à la communication avec les clients, en passant par la souscription. En 2023, Helvetia a été la première compagnie d'assurances cotée en bourse au monde à lancer un agent conversationnel (en anglais, *chatbot*) de type ChatGPT pour ses clients finaux. « Aujourd'hui, le *chatbot* traite nombre de demandes standards de manière entièrement automatique », explique Benjamin Theunissen.

Dans l'environnement client, Zurich utilise en revanche l'IA surtout pour soutenir ses collaborateurs, explique Christian B. Westermann : « Sur beaucoup de nos segments de marché, le contact individuel avec le client est essentiel. Ici, le recours à l'IA est principalement subsidiaire, notamment pour améliorer la compréhension de nos produits. »

Une question centrale en lien avec l'IA : peut-elle remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ? Et quel est son impact sur les emplois existants ? Benjamin Theunissen formule le problème en ces termes : « Chaque année, les catastrophes naturelles causent de plus en plus de dommages, mais nous manquons de personnel pour prendre en charge les dossiers. » Si l'IA peut soulager les collaborateurs en traitant les cas simples de manière automatisée, elle ne saurait remplacer l'être humain : « Il y a des dossiers où nous ne misons délibérément pas sur l'IA, par exemple lorsqu'il



Créée par une intelligence artificielle, cette illustration montre les futures répercussions de l'IA sur le secteur de l'assurance. Celle-ci était chargée de représenter l'automatisation, la prise de décision assistée par des données et la fluidité des interactions numériques.

s'agit de déclarations de sinistre à forte charge émotionnelle. »

Michael Föhner aussi considère l'IA comme un outil subsidiaire : « Ainsi délestés des tâches répétitives, les collaborateurs peuvent se concentrer sur leurs compétences-clés. » Pour nombre d'entre eux, cela rend leur travail plus passionnant et plus épanouissant. Christian B. Westermann souligne, quant à lui, que l'IA est porteuse de nombreuses opportunités, sous réserve d'une bonne préparation en amont : « La crainte d'être remplacé par l'IA est compréhensible. Or, il est plus probable que vous ne soyez pas remplacé par l'IA, mais par quelqu'un qui sait utiliser l'IA. »

Les trois experts sont d'accord : nous ne voyons que la partie émer-

gée de l'iceberg. « Nous surestimons l'engouement à court terme pour cette technologie et sous-estimons son potentiel à long terme », affirme Benjamin Theunissen. Une chose est sûre : aucune entreprise ne peut échapper à ce phénomène. « L'important, c'est de ne pas se focaliser uniquement sur le potentiel de l'IA pour le futur, mais d'utiliser les outils existants de manière systématique et avec davantage d'efficacité » résume Christian B. Westermann. De son côté, Michael Föhner est convaincu que la combinaison de l'IA et de l'expertise humaine demeure décisive : « Le monde de l'assurance ne sera pas entièrement contrôlé par l'IA, mais consistera en une symbiose entre l'être humain et la machine. L'esprit critique demeure incontournable. » ●

« La situation rappelle la bulle Internet »

L'intelligence artificielle modifie la manière dont les compagnies d'assurances travaillent et interagissent avec leurs clients. Expert de renommée internationale, Evangelos Avramakis explique les raisons pour lesquelles le secteur devrait prendre les choses en main rapidement.

Evangelos Avramakis, le secteur de l'assurance s'intéresse de près à l'intelligence artificielle : s'agit-il d'un effet de mode ou l'IA finira-t-elle par transformer cette branche ?

La situation actuelle rappelle la bulle Internet à la fin des années 90, lorsque l'accès à Internet s'est démocratisé. À l'époque aussi, chacun se demandait quel impact cette évolution allait exercer sur notre secteur. Il en va de même pour l'IA : si son potentiel est encore difficile à cerner, elle ne manquera pas de



L'interviewé

Evangelos Avramakis est responsable du service *Foresight, Intelligence & Development* auprès de Swiss Re. Cet expert de 55 ans est reconnu à l'international pour ses travaux sur le potentiel d'innovations sur le marché, les écosystèmes numériques et les modèles économiques innovants dans le secteur de l'assurance.

transfigurer durablement le secteur de l'assurance.

Dans quelle mesure ?

Actuellement, l'IA se révèle surtout utile pour améliorer l'efficacité des processus de travail. Or, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Les répercussions iront bien au delà de ce que nous pouvons imaginer aujourd'hui. La rapidité avec laquelle les assureurs s'adapteront à cette nouvelle réalité sera décisive. Dans un avenir proche, le modèle économique classique ne sera plus viable.

Notre travail risque-t-il de changer du tout au tout ?

Les assurances sont des produits qui s'appuient sur une relation de confiance. Si cette confiance peut se présenter sous forme numérique, c'est en cas de sinistre qu'elle doit faire ses preuves. C'est là que réside toute l'importance d'un accompagnement humain. Le client ne peut juger si le produit tient ses promesses que dans de telles situations. La relation humaine, l'empathie et le conseil individualisé constitueront des facteurs de plus en plus décisifs en matière de fidélisation de la clientèle sur la durée.

Quel rôle l'échange d'informations joue-t-il à cet égard ?

Il faut personnaliser davantage les assurances et la modélisation des risques, optimiser leur efficacité et les rendre « plus intelligentes » ; les clients attendent des solutions sur mesure. L'IA favorise l'établissement de profils de risque détaillés, la formulation de recommandations très ciblées et l'affirmation de nouvelles approches, par exemple en matière de prévention, de suivi ou de distribution. Il ne suffit plus d'envoyer une lettre ou une

facture deux fois par an. La clé réside dans l'intensification de l'interaction.

L'être humain reste donc incontournable ?

Il ne s'agit pas de choisir entre « nous ou la machine », mais de trouver le bon équilibre et d'identifier le type d'interaction qui crée de la valeur ajoutée pour les clients et les assureurs. Les tâches routinières comme le remplissage de formulaires peuvent facilement être automatisées. Il en va autrement en présence de situations chargées en émotions : dès qu'il s'agit de sujets tels que la maladie, la perte d'emploi, un accident ou un décès, manifester de l'empathie s'avère indispensable. Les collaborateurs doivent être capables d'accompagner ces moments délicats en témoignant la sensibilité appropriée. L'IA peut alors s'avérer utile en formulant par exemple en temps réel des recommandations de mesures à prendre afin que les entretiens se déroulent avec le maximum d'empathie.

Que doit faire le secteur de l'assurance aujourd'hui en ce qui concerne l'IA ?

J'aimerais revenir sur la comparaison avec la bulle Internet. Si le secteur met autant de temps à s'adapter que lors de l'avènement d'Internet, certaines entreprises risquent de se retrouver dépassées. Les opportunités de croissance sont indéniables et importantes. Or, elles impliquent une certaine cohérence dans l'action et un état d'esprit opportuniste. À l'heure actuelle, le rythme et les exigences sont peut-être trop faibles.

Rapport d'activité de l'Association Suisse d'Assurances ASA

Pour l'assemblée générale 2025

70 Compagnies membres	41 Collaboratrices et collaborateurs du centre opérationnel	18 Collaboratrices et collaborateurs de SVV Solution, service d'estima- tion immobilière compris
70/700 Quelque 700 représentantes et représentants des compagnies membres s'investissent dans 38 comités permanents et 32 groupes de travail complémentaires	90% env. Part de marché des compagnies membres de l'ASA sur le volume total des primes	

L'exercice 2024 en chiffres



Consultez d'autres
chiffres encore sur les
assureurs.
svv.ch/fr/node/2208

Les priorités sont fixées pour les prochaines années

L'ASA a adopté une nouvelle stratégie pour les années 2025 à 2028. Dans le cadre de cette dernière, elle continue d'explorer les thématiques des périodes stratégiques passées.

L'ASA a défini ses priorités pour les quatre prochaines années jusqu'en 2028. Celles-ci s'appuient sur les enseignements et les expériences tirés de la dernière période stratégique. La mission principale de l'association – à savoir l'instauration de conditions d'exercice optimales et la défense d'une réglementation appropriée – demeure inchangée.

La nouvelle stratégie tient compte aussi bien des évolutions internes au secteur que de celles du contexte et de notre environnement. Des événements marquants comme la chute de Credit Suisse ont remis en question le consensus social en vertu duquel ce qui est bon pour l'économie est bon pour la collectivité. Le secteur de l'assurance se retrouve dès lors obligé de communiquer en des termes simples sur sa valeur ajoutée pour l'économie et la société et de mieux la mettre en avant. Cette prise de conscience constitue l'objectif par excellence de la nouvelle stratégie. Les risques majeurs tels que les cyberrisques et les tremblements de terre ont pris de l'importance. Le secteur de l'assurance doit se pencher davantage sur la question de la gestion de ces risques et de leur assurabilité. L'engagement « Atteindre et préserver l'assurabilité » aborde cette problématique. Une autre priorité de l'association réside dans ses efforts afin de « Renforcer l'assurance-maladie complémentaire ». En vertu de l'idée sous-jacente selon laquelle le système de santé suisse a besoin de plus d'économie de marché et non de moins, la nouvelle stratégie accorde davantage de poids au développement de l'assurance-maladie complémentaire et à la garantie des degrés d'autonomie des assureurs.

La stratégie en vidéo



Découvrez les dessous des orientations et des priorités.
svv.ch/fr/strategie

Les sept orientations stratégiques

Importance du secteur de l'assurance

Optimiser les conditions d'exercice

Viser des conditions d'exercice optimales

1

Atteindre un degré de réglementation et de surveillance approprié

2

Veiller au développement et au recrutement du personnel

3

Développer de grands axes

Atteindre et préserver l'assurabilité

4

Poursuivre le développement de la prévoyance

5

Renforcer l'assurance-maladie complémentaire

6

Réfléchir à l'avenir de l'association

Affirmer la position de l'association

7

Aspects techniques et politiques du travail de l'association

Comme lors de la période stratégique précédente, il s'agira dans les années à venir de poursuivre le développement et le renforcement de la prévoyance. Dans cette optique, l'aspect de la culture financière gagnera en importance. Une attention accrue sera accordée aux problématiques liées à la politique en matière de formation en raison de la pénurie annoncée de main-d'œuvre qualifiée. L'étroite collaboration entre les comités de milice et le centre opérationnel demeure toujours aussi cruciale pour le travail et la réussite de l'ASA. Elle constitue une clé importante pour une évolution pérenne du secteur de l'assurance.

Ensemble pour un secteur de l'assurance fort

AXA Suisse a réintégré l'Association Suisse d'Assurances ASA le 1^{er} janvier 2025. La compagnie apporte ainsi de nouveau son expertise à l'ASA. Pour l'association et ses comités de milice, la participation et l'expertise de chacun de ses membres revêtent une importance capitale. C'est précisément sur des questions-clés comme l'assurabilité des risques majeurs qu'il est crucial que le secteur s'exprime d'une seule voix face aux acteurs politiques et aux pouvoirs publics.

Avec le retour d'AXA, huit des sociétés à la manœuvre lors de la création de l'ASA sont encore membres de l'association. AXA Suisse (Société Suisse d'assurance contre les accidents Winterthur), Baloise (La Bâloise, Compagnie d'Assurances contre l'incendie), Helvetia (Société générale d'assurance Helvetia), la Mobilière (Mobilière Suisse Société d'assurances), Swiss Life (Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine), Swiss Re (Compagnie Suisse de réassurances) et Zurich (Zürich Allgemeine Unfall- und Haftpflicht-Versicherungs-Gesellschaft [Compagnie d'Assurances générales en cas d'accident et de responsabilité civile]). L'ASA et ses membres célèbrent ce 125^e anniversaire au travers de différents temps forts. Tout au long de l'année, l'association publie sur son site Internet les diverses activités organisées à cette occasion. Ainsi, un ouvrage commémoratif sur l'importance du secteur suisse de l'assurance pour l'économie et la société paraîtra à l'automne 2025 dans la collection des « Schweizer Pioniere der Wirtschaft und Technik » (Pionniers suisses de l'économie et de la technique). L'ASA a été créée le 14 décembre 1900. C'est au légendaire buffet de la gare d'Olten que 21 représentants des principales compagnies d'assurances de l'époque se sont retrouvés pour fonder « l'Association des compagnies suisses d'assurances concessionnaires ».

Union des forces contre les cyberrisques

Les cyberrisques évoluent rapidement et les menaces ne cessent de se multiplier. L'ASA a élaboré une cyberstratégie et travaille en étroite collaboration avec d'autres acteurs, notamment avec les pouvoirs publics.

Entre 2020 et 2023, le volume des primes du marché de la cyberassurance s'est apprécié de près de 150 pour cent en Suisse. Pour autant, la pénétration de cette assurance atteint tout juste neuf pour cent auprès des entreprises. Pour relever ces défis, l'ASA a élaboré une cyberstratégie et une feuille de route courant jusqu'en 2028. Elle entend ainsi accroître l'assurabilité de manière notable et, par ricochet, la cyberrésilience. Pour atteindre ces objectifs, la coopération entre les différents acteurs est essentielle, car les menaces dans le cyberspace continuent de s'intensifier. Tel est le constat des interventions qui ont eu lieu lors du *Cyber Insurance Summit Switzerland*. L'ASA a organisé la première édition de cet événement en 2024. Quelque 150 participants issus de l'informatique, de l'assurance, du conseil ainsi que des pouvoirs publics y ont discuté de ce risque pour la Suisse et de la manière dont elle doit l'appréhender.

150%

Entre 2020 et 2023, le volume des primes du marché de la cyberassurance s'est apprécié de près de 150 pour cent en Suisse.

Les attaques de rançongiciels constituent un risque croissant et élevé pour les entreprises. Afin de désamorcer cette menace, la Suisse soutient la *Counter Ransomware Initiative* (CRI). Cette dernière a élaboré un guide complet qui fournit aux entreprises concernées des recommandations concrètes sur les mesures à prendre en cas d'attaque. Il met notamment en lumière les risques et les conséquences possibles en cas de versement de la rançon. Afin de sensibiliser ses compagnies membres et le grand public aux cyberrisques et de les éclairer sur les mesures de prévention possibles,

L'ASA travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la cybersécurité OFCS et participe à la campagne nationale « Pas d'excuses – de l'action ! » lancée en avril.

L'association Swiss FS-CSC renforce également la cyberrésilience du marché financier suisse. Elle mise sur la coopération entre les établissements financiers et les pouvoirs publics dans le cadre d'un partenariat public-privé. Elle entend ainsi promouvoir la prévention et se préparer à la gestion d'une cybercrise systémique. À cette fin, l'association a mis en place une cellule de coordination de crise et élaboré des plans d'action. En cas de cybercrise systémique, elle se charge de la coordination et de la communication pour le secteur financier. Elle organise également chaque année des exercices de simulation de cybermenaces reconnus par la FINMA.

LPP : un examen approfondi de la situation s'impose

Lors de la votation populaire du 22 septembre, le corps électoral a rejeté la réforme de la prévoyance professionnelle. La modernisation de la LPP et la correction des paramètres essentiels demeurent toutefois d'actualité.

Lors de la votation populaire du 22 septembre 2024, la réforme de la prévoyance professionnelle a été clairement rejetée dans les urnes avec deux tiers de « Non ». Elle prévoyait notamment une réduction du taux de conversion à 6,0 pour cent, un abaissement de la déduction de coordination à 20 pour cent du salaire AVS, un aplanissement de l'échelonnement des bonifications de vieillesse et un versement unique pour la génération transitoire. L'ASA soutenait résolument cette réforme : au regard de l'allongement de l'espérance de vie et de la faiblesse des rendements des placements, le taux de conversion LPP actuel de 6,8 pour cent est nettement trop élevé. Il entraîne un financement croisé des nouveaux rentiers par les actifs, ce qui est contraire à la logique du système. Les mesures prévues par la réforme auraient permis de minorer ce financement croisé et d'améliorer la prévoyance pour les bas revenus, en particulier pour les personnes travaillant à temps partiel. Les coûts des travailleurs âgés

s'en seraient trouvés réduits et leurs chances sur le marché du travail améliorées.

Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées un peu avant et juste après la votation populaire. Elles réclament la poursuite de certains éléments du train de réformes repoussé. Le Conseil fédéral propose le rejet de ces interventions. L'ASA salue la position du Conseil fédéral. Elle partage son argumentation : la modernisation de la LPP, souhaitable selon l'ASA, dans le sens d'une amélioration de la prévoyance pour les bas revenus, doit impérativement être associée à des corrections tout aussi nécessaires des paramètres essentiels (taux de conversion LPP, taux d'intérêt minimal LPP), afin de ne pas aggraver le financement croisé, contraire à la logique du système.

2 / 3

Lors de la votation populaire du 22 septembre 2024, la réforme de la prévoyance professionnelle a été clairement rejetée dans les urnes avec deux tiers de « Non ».

Les 7 et 8 octobre 2024, soit deux semaines après la votation populaire, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) s'est entretenue avec la cheffe du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Dans le communiqué de presse consécutif à cette réunion, la CSSS-E indique avoir pris acte que la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider « entendra les milieux concernés et procédera à un examen approfondi de la situation d'ici à l'été prochain au plus tard ». L'ASA soutient cette approche : un examen approfondi de la situation s'impose avant tout lancement d'un nouveau projet de réforme.

La population sous-estime le risque de tremblements de terre

80%

Bien que la probabilité de survenance d'un séisme de force moyenne s'élève à 80 pour cent au cours des 50 prochaines années, ce risque naturel ne suscite pas vraiment d'inquiétude au sein de la population.

Le risque sismique remplit toutes les conditions de l'assurabilité. Pourtant, en Suisse, trop peu de biens immobiliers encore sont couverts en conséquence. Bien que la probabilité de survenance d'un séisme de force moyenne s'élève à 80 pour cent au cours des 50 prochaines années, ce risque naturel ne suscite pas vraiment d'inquiétude au sein de la population. Ceci se reflète dans la faible pénétration de cette assurance, problème dont les politiques viennent de s'emparer. L'ASA salue la volonté de trouver une solution au risque sismique. Néanmoins, le système d'engagements conditionnels actuellement débattu dans les Chambres va dans la mauvaise direction. Ce dernier prévoit, en cas de secousse sismique engendrant d'énormes dommages, l'obligation pour tous les propriétaires immobiliers de verser une contribution parafiscale pour financer la reconstruction. Or, il s'agit-là d'une pseudo-solution aussi inefficace que compliquée à gérer. Par ailleurs, elle ne ferait qu'aggraver la crise post-séisme, puisque la taxe devrait être versée juste après la catastrophe. Et contrairement à une solution d'assurance, le risque demeure dans son intégralité en Suisse et ne peut pas être transféré sur le marché mondial de la réassurance. Il serait bien plus approprié d'investir dans la sensibilisation de la population. L'autre solution consiste à rendre l'assurance tremblement de terre obligatoire en la couplant à l'assurance incendie puisque l'assurance des dommages naturels a largement fait ses preuves.

L'autorégulation a su convaincre

L'Asset Management Association Switzerland (AMAS), l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Association Suisse d'assurances ont élaboré et développé ensemble une autorégulation pour prévenir l'écoblanchiment. Les trois associations ont la conviction que l'intégrité des produits et des prestations de placement est essentielle pour la place financière Suisse. Elles rejettent toute forme d'écoblanchiment. Par ces mesures, elles contribuent à garantir la crédibilité de la place financière suisse. Convaincu de l'efficacité de l'autorégulation sectorielle, le Conseil fédéral a annoncé le 19 juin 2024 renoncer provisoirement à la promulgation de dispositions réglementaires par voie d'ordonnance. L'AMAS, l'ASB et l'ASA saluent cette décision.

L'élément-clé de cette autorégulation réside dans la formulation d'une définition de la durabilité. Celle-ci précise les conditions que les produits et les prestations de placement doivent remplir pour être qualifiés de durables. Chaque branche pouvant ajouter des spécifications complémentaires. L'autorégulation approuvée par l'ASA détermine une norme minimale uniforme applicable aux assurances-vie liées à des participations se référant à la durabilité. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Plus de 95 pour cent du volume des primes brutes comptabilisées pour des assurances-vie liées à des participations relèvent d'assureurs ayant déjà adhéré à l'autorégulation.

L'assurance en cas de dommages naturels



La brochure présente la couverture des dommages naturels par les assureurs privés.
svv.ch/fr/node/203

Des conventions transparentes

En 2021, l'ASA a formulé onze principes pour l'articulation des conventions entre les fournisseurs de prestations et les assurances en maladie complémentaire. Leur application garantit aux personnes assurées un décompte transparent et intelligible des prestations relevant de l'assurance complémentaire.

73%

Près de 73 pour cent des 1700 conventions au total répondent aux exigences des lignes directrices sectorielles.

Quelque 1700 conventions passées entre assureurs et fournisseurs de prestations doivent donc être révisées. Fin 2024, près de 73 pour cent d'entre elles étaient conformes aux nouvelles normes minimales des lignes directrices sectorielles. Afin que, toutes, elles répondent aux exigences prudentielles de la FINMA, les négociations entre assureurs et fournisseurs de prestations se poursuivront inévitablement en 2025. De la même manière, certaines mesures sont incontournables et peuvent aller jusqu'au refus de prestations dans des cas extrêmes. L'objectif premier des assureurs demeure néanmoins d'éviter toute répercussion négative sur les personnes assurées et de garantir en permanence l'étendue des prestations assurées.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, prio.Swiss représente les intérêts de l'assurance de base. En notre qualité d'association des assureurs en maladie complémentaire, la collaboration avec la nouvelle association prio.Swiss revêt une grande importance. Les débuts en la matière sont prometteurs.

Surveillance des intermédiaires

La révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) s'accompagne de nouvelles dispositions réglementaires applicables aux intermédiaires. Le Parlement en a profité pour durcir la réglementation. La LSA révisée est entrée en vigueur début 2024. Aux intermédiaires en général, elle impose certains devoirs d'information et, aux intermédiaires non liés en particulier, la publication des rémunérations perçues. En outre, pour être en conformité avec ces nouvelles exigences, les intermédiaires doivent attester qu'ils disposent des compétences et des connaissances requises pour l'exercice de leur activité. À cet effet, le secteur a rédigé des normes minimales d'autorégulation reconnues par la FINMA. Ce corpus de règles est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2024. Les autres idées émises par le Parlement aux fins de réglementation de la distribution se sont avérées impraticables et ont pu être enterrées grâce à l'engagement conjoint de l'Association pour la Formation professionnelle en Assurance AFA et de l'ASA.

Pour autant, la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions s'accompagne de difficultés supplémentaires pour les intermédiaires. Ainsi, la granularité des contrôles portant sur les intermédiaires liés et l'obligation de clarification des compagnies d'assurances envers les intermédiaires non liés ne sont pas très claires. Par ailleurs, il manque une différenciation entre les clients professionnels et les clients privés. Ce point est crucial pour les réassureurs, car ils exercent leur activité avec des assureurs directs, c'est-à-dire avec des clients professionnels. La réglementation en vigueur pénalise les réassureurs suisses par rapport à leurs concurrents étrangers. Une correction de la LSA en ce sens fait l'objet d'une motion déposée par le conseiller aux États Thierry Burkart.

Année anniversaire



Vous trouverez des articles complémentaires en ligne : svv.ch/fr/125-ans-de-lasa

70

membres de l'association

**Bien positionnés comme assureurs-vie, maladie, accidents,
non-vie et réassureurs**

Assureurs-vie

Allianz Suisse Vie SA
allianz.ch

**Assurance des Médecins
Suisses – société coopérative**
va-genossenschaft.ch

AXA Leben AG
axa.ch

Baloise Vie SA
baloise.ch

**CCAP Caisse Cantonale
d'Assurance Populaire**
ccap.ch

**Generali Assurances de
personnes SA**
generali.ch

Groupe Mutuel Vie SA
groupemutuel.ch

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**
helvetia.com

Império Assurances
imperio.ch

**Mobilière Suisse Société
d'assurances sur la Vie SA**
mobiliar.ch

**PAX Société suisse d'assurance
sur la vie SA**
pax.ch

Rentes Genevoises
rentesgenevoises.ch

Retraites Populaires
retraitespopulaires.ch

Swiss Life
swisslife.ch

Vaudoise Vie
vaudoise.ch

Youplus Assurance Schweiz AG
youplus.ch

**Youplus Assurance AG,
succursale de Freienbach**
youplus.li

**Zurich Compagnie d'Assurances
sur la Vie SA**
zurich.ch

**Assureurs-maladie et assureurs-
accidents**

Assura SA
assura.ch

Assurances Agrisano SA
agrisano.ch

CSS Assurance SA
css.ch

Groupe Mutuel Assurances
groupemutuel.ch

**Helsana Assurances
complémentaires SA**
helsana.ch

Helsana Assurances SA
helsana.ch

KPT Assurances SA
kpt.ch

Sanitas Privatversicherungen AG
sanitas.com

Swica Assurance-maladie SA
swica.ch

Assureurs non-vie

AIG Europe S.A.
aig.com

**Allianz Suisse Société
d'Assurances SA**
allianz.ch

Appenzeller Versicherungen
appvers.ch

AXA Assurances SA
axa.ch

Baloise Assurance SA
baloise.ch

Berkley Schweiz
berkleyinsurance.li

**CAP, Compagnie d'Assurance de
Protection juridique SA**
cap.ch

Chubb Assurances (Suisse) SA
chubb.com

Chubb Limited
chubb.com

Coop Protection juridique
cooprecht.ch

Elips Life
elipslife.com

Emmental Assurance
emmental-versicherung.ch

Firstcaution SA
firstcaution.ch

**Fortuna Compagnie d'Assurance
de Protection Juridique SA**
general.ch

**Generali Assurances Générales
SA**
general.ch

GVB Assurances privées SA
gvb.ch

HDI Global SE
hdi.global

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances SA**
helvetia.com

HOTELA Assurances SA
hotela.ch

Liberty Specialty Markets
libertyspecialtymarkets.com

**Mobilière Suisse Société
d'assurance SA**
mobiliar.ch

**Orion Assurance de protection
juridique SA**
orion.ch

**Protekta Assurance de
protection juridique SA**
protekta.ch

**Société suisse d'assurance
contre la grêle**
hagel.ch

TSM Compagnie d'Assurances
tsm.ch

**UNIQA Österreich
Versicherungen AG, succursale
de Zurich**
uniqa.ch

**Vaudoise Générale, Compagnie
d'Assurances SA**
vaudoise.ch

**Zurich Compagnie d'Assurances
SA**
zurich.ch

Réassureurs

AXIS Re Europe
axiscapital.com

**DR Swiss Deutsche
Rückversicherung Schweiz AG**
drswiss.ch

Echo Réassurances SA
echore.com

**Great Lakes Insurance SE,
Munich, succursale de Baar**
munichre.com

MS Reinsurance
msreinsurance.com

New Reinsurance Company Ltd
newre.com

Partner Re Zurich Branch
partnerre.com

Peak Reinsurance AG
peak-re.com

RenaissanceRe Europe SA
renre.com

SCOR Switzerland AG
scor.com

**Signal Iduna Rückversicherungs
AG**
sire.ch

Swiss Re
swissre.com

Toa Re Europe
toare.ch

**TransRe Europe SA, succursale
de Zurich**
transre.com

Consulter la liste des membres



Nos membres :
svv.ch/fr/node/675

Organes de l'ASA

Situation au 20 juin 2025

Assemblée générale

Comité directeur

Président :	Stefan Mäder, La Mobilière
Vice-président :	Juan Beer, Zurich
Membres :	Thomas Boyer, Groupe Mutuel ; Philomena Colatrella, CSS ; Reto Dahinden, Swica ; Laura Gersch, Allianz ; Martin Jara, Helvetia ; Jean-Daniel Laffely, Vaudoise ; Anders Malmström, Swiss Re ; Clemens Markstein, Baloise ; Petrillo Fabrizio, AXA ; Michèle Rodoni, La Mobilière ; Roman Sonderegger, Helsana ; Roman Stein, Swiss Life ; Rémi Vrignaud, Generali

Comités

Vie	Non-vie	Maladie et accident	Réassurance	Finances et réglementation	Politique de la formation et de l'emploi	Stratégie politique
Patric Olivier Zbinden, Baloise	Adrian Kollegger, Helvetia	Thomas Boyer, Groupe Mutuel	Thomas Braune, NewRe	Stephan Unterberger, Zurich	Hamiyet Dogan, Helvetia	Urs Arbter, ASA

Commissions

Thématique Vie Patrick Barblan, Swiss Life	Choses Laszlo Scheda, La Mobilière	Technique Assurance-accidents Nikola Ciganovic, Baloise	Affaires juridiques Thomas Vogel, Helvetia	Politique de la formation Remo Steinmetz, Swiss Re	Affaires publiques et communication Jan Mühlethaler, ASA
Technique Vie Anja Göing-Jaeschke, Helvetia	Responsabilité civile Lorenzo Natale, Generali	Assurance-obligatoire de la principauté du Liechtenstein Christoph Jenny, Zurich	Fiscalité Philip Walter, Baloise	Politique de l'emploi Stephan Walliser, Baloise	Affaires internationales Marc Radice, Zurich
Fiscalité Vie Peter Lang, Swiss Life	Responsables des sinistres Michel Bögli, Zurich et Rolf Wendelspiess, La Mobilière	Maladie complémentaire Andreas Koller, Swica	Présentation des comptes Elena Kuratli, Zurich	Placements Roger Faust, Allianz	Politique économique Bruno Boschung, Baloise
Questions juridiques Vie Stefan Plattner, Baloise	Véhicules automobiles Michelle Gruner, La Mobilière et Philip Herger, Zurich	Droit et politique sociale Lukas Thomi, Helvetia	Technique Surveillance Tancredi Tommasina, Swiss Life	Réglementation Durabilité vacant	ASA Ticino Samuele Donnini, Zurich
Examen du risque médical Michel Berthold, La Mobilière	Protection juridique Michael Romer, Coop Protection juridique	Tarifs médicaux LA Thomas Lack, Baloise et Gabi Divis, Vaudoise			
	Assurance numérique Mario Schneider, Pax				

Centre opérationnel

Situation au 20 juin 2025

Direction

Directeur
Urs Arbter

◀ **Finances et services**
Ursi Frey

Conditions d'exercice
Sandra Kurmann

Branches d'assurance
Jean-Philippe Moser

Affaires publiques et communication
Jan Mühlethaler

Réglementation
Andreas Parison

Non-vie et réassurance
Heidi Fröhlich

Affaires publiques
Anne Cécile Vonlanthen-Oesch

Assurance-Vie
Adrian Gröbli

Assurances maladie et accidents
Matthias Schenker

Communication
Jan Mühlethaler

Assurance durable
Sandra Kurmann

SVV Solution AG
Thomas Gosteli

Partenaires

Association pour la formation professionnelle en assurance AFA
Jürg Zellweger, Directeur

Pool pour les dommages naturels
Eduard Held, Directeur

Impressum

Éditeur : Association Suisse d'Assurances ASA, division des affaires publiques et de la communication. Concept et comité de rédaction : Jan Mühlethaler, ASA; Lisa Schaller, ASA. Direction du projet : Takashi Sugimoto, Sugimoto Consulting, Bâle. Textes : Thilo Kleine, Jan Mühlethaler, Lisa Schaller, Ismail Osman, Daniel Schriber, Claudia Wirz, Takashi Sugimoto. Traductions FR : Christine Reversac Baudry, IT : Assofide SA. Collaboration au contenu : spécialistes du centre opérationnel de l'ASA. Concept graphique : Keim Identity GmbH, Zurich. Photos : photo en première page par Benjamin Wedemeyer via Unsplash, p. 02 fournie par Jan Mühlethaler, p.13 fournie par Hato Schmeiser, p.14 Arno Balzarini via Keystone, p.17 fournie par Michèle Rodoni, p.27 fournie par Franziska Streich, p.28 Andrej Lisakov via Unsplash, p.33 fournie par Evangelos Avramakis. Impression : Imprimerie Robert Hürlimann AG, Zurich.

Consulter les organigrammes



Informations complémentaires sur l'organisation : svv.ch/fr/node/1324

L'importance de notre industrie de l'assurance en chiffres

50 000

collaboratrices et collaborateurs en Suisse

28,1 mrd

de francs de valeur ajoutée brute directe

510 700

francs de valeur ajoutée par poste de travail

131 mio.

de francs versés chaque jour en indemnisations pour sinistres et en rentes

528 mrd

de francs de placements de capitaux des assureurs privés